

Nom: Charet

Prénom: Christine Crystal Marie

Personne morale:

Email: christinecharet@protonmail.com

Numéro de téléphone: 0760085337

Joindre vos fichiers ici (facultatif):

Organisme concerné: Gouvernement et état de la REPUBLIQUE FRANCAISE . L'entreprise République Française Présidence, Siret 100 000 017 00010, créée le 01.03.1983 dont l'activité est l'administration publique générale a son siège, l'administration et la direction au 55, Rue Du Faubourg Saint Honore à 75008 Paris 8 et y occupe entre 500 et 999 salariés. Le Président de la RF M. Emmanuel Macron, le gouvernement actuel et ses services, la défenseure des droits Mme Claire Hédon, le Ministère public, le CC, le CE, la CJR, la CCass, la Cour d'appel de Chambéry, la Cour des Comptes, Pierre Moscovici et Bruno Le Maire, le CD-74, le CR AuRA, l'EMDS-74 et le CDSN, le garde des Sceaux M. Eric Dupond Moretti Système de messagerie

Comment avez-vous eu connaissance de cette situation ? : Je me réfère expressément à la nouvelle loi Wasserman du 21 mars 2022. Cette loi précise et améliore le statut de lanceur d'alerte. Elle est en lien avec la réglementation européenne idoine de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des infractions au droit de l'Union, adoptée le 23 octobre 2019 et entrée en vigueur le 16 décembre 2019.

Voici l'exposé de l'état de faits criminels que je vous dénonce en ma qualité de lanceuse d'alerte art. 6 loi Sapin II et comme témoin direct de présumés crimes IFN art. 410-1, 411-1, 411-2 CP commis à compter du 14.11.1948 par le gouvernement Robert Schuman II et continués depuis lors par ses ayants cause.

Le 10 juin 1940, l'Italie a déclaré la guerre à la France et exigé le retour à l'Italie des Nice et la Savoie en invoquant l'inconstitutionnalité du traité de Turin du 24 mars 1860.

Je me réfère expressément à la nouvelle loi Wasserman du 21 mars 2022. Cette loi précise et améliore le statut de lanceur d'alerte. Elle est en lien avec la réglementation européenne idoine de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des infractions au droit de l'Union, adoptée le 23 octobre 2019 et entrée en vigueur le 16 décembre 2019.

Voici l'exposé de l'état de faits criminels que je vous dénonce en ma qualité de lanceuse d'alerte art. 6 loi Sapin II et comme témoin direct de présumés crimes IFN art. 410-1, 411-1, 411-2 CP commis à compter du 14.11.1948 par le gouvernement Robert Schuman II et continués depuis lors par ses ayants cause.

Le 10 juin 1940, l'Italie a déclaré la guerre à la France et exigé le retour à l'Italie des Nice et la Savoie en invoquant l'inconstitutionnalité du traité de Turin du 24 mars 1860.

Où se sont déroulés les faits ? : Les faits se sont déroulés dans l'actuel prétendu département de Haute Savoie D-74 qui est présumé en réalité une région francophone de l'Italie depuis le 10 juin 1940 ou à défaut à statut juridique indéterminé occupé présumé illégalement par la France depuis le 16 mars 1948, date de l'abrogation par forclusion du traité de Turin du 24 mars 1860 pour défaut de notification régulière et conforme au plus tard le lundi 15 mars 1948

A quelle date / période se sont déroulés les faits ? : depuis le 24 juillet 1963, à ce jour

Décrivez précisément la situation ou les faits: Présumé présomption irréfutable art. 1354 CC, présomption grave, précise et

concordante art. 1382 CC, probatio diabolica, fardeau de la preuve renversée l'agent comptable public du CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES qui me poursuit par une notification de saisie administrative à tiers détenteur, agissant sous présumé pacte de corruption art. 434-9, 432-12-1 CP du CDSN présidé par l'actuel PdIRF Emmanuel Macron qui agit en le département de la HS via l'EMDS-74 et via le CR AuRA, ses préfectorales, et le CD-74

Avez-vous dénoncé les faits à un autre organisme ?: Non

Si oui, veuillez préciser :

Je confirme vous transmettre mon signalement de manière désintéressée et de bonne foi. :